
Récits de conflit et territoire : les quartiers sensibles dans les discours policiers

Mélina GERMES

Résumé

Alors que les pratiques policières dans les quartiers sensibles font l'objet de nombreuses recherches, rares sont les travaux qui étudient la manière dont ces espaces sont conçus par la police. Or, les discours sur l'espace sont les grilles d'interprétation qui guident l'action individuelle et légitiment l'action institutionnelle. Le présent article se propose d'étudier le discours policier sur les quartiers sensibles à partir d'entretiens réalisés avec des responsables locaux de la police nationale et de polices municipales. L'analyse formelle des structures énonciatives et spatiales montre comment le récit de conflits construit une représentation des quartiers sensibles en termes territoriaux, distinguant l'espace appartenant aux uns de celui appartenant aux autres et dessinant des frontières transgressées. Dans un deuxième temps, l'analyse du discours sur les UTEQ (Unités Territoriales de Quartier) montre comment ces représentations antagonistes spatialisées sont mobilisées pour légitimer un dispositif, dont le but est la maîtrise du territoire et qui entretient un rapport ambigu avec la violence qu'elle suscite. La territorialisation du discours policier est indissociable de la violence du conflit, plus légitime dans certains espaces que dans les autres.

Mots-clés

Police ; quartiers sensibles ; territoire ; UTEQ ; discours

Introduction

Police et Territoires

En uniforme ou en civil, lors de patrouilles ou de missions spécifiques, les pratiques policières contribuent à la production de l'espace – et plus particulièrement à la production de l'espace urbain (Fyfe, 1995). En effet, l'activité policière¹ consiste en partie à surveiller et à contrôler l'espace ainsi qu'à mettre en place des stratégies spatiales : l'espace est un instrument au service de la mission particulière qui lui est dévolue. Les questions stratégiques et organisationnelles de la répartition des forces de sécurité, de la délimitation des circonscriptions et de la localisation des commissariats dessinent une géographie propre à la police, dont le travail est très territorialisé (Fyfe, 1991). Les différenciations spatiales ainsi introduites par la police tendent à distinguer espaces menaçants et espaces menacés – tout comme à distinguer dans la population entre personnes menacées et menaçantes du seul fait de leur appartenance apparente à un groupe social. Au nom de l'espace public, des personnes identifiées comme déviantes sont bannies de certains lieux (Belina, 2007). En outre, des comportements discriminatoires de la part de la police sont observés en particulier dans les quartiers

¹ Le travail policier est extrêmement varié : surveillance de la circulation, enquêtes judiciaires, renseignements, police aux frontières... (cf. Monjardet, 2002 ; Brodeur, 2003: 350-353). Monjardet explique comment s'établit une relation différente au territoire (de compétence) selon les fonctions et les missions de chaque type de police : il affirme que les forces d'intervention mobiles (comme les CRS) ont un rapport de circonstance avec le territoire ; que la police criminelle est marquée par le jeu entre la géographie judiciaire (des zones de compétences) et la géographie propre des pôles et des réseaux de la criminalité. La police urbaine, en revanche, requiert une plus grande adaptation au terrain ainsi qu'une meilleure compréhension des spécificités locales comme une capacité à l'intégration dans la société locale (Monjardet, 1996 : 135). La recherche proposée ici s'intéresse uniquement à cette police urbaine (nationale ou municipale).

défavorisés des grandes villes dans le travail policier : en Amérique du Nord (cf. Herbert, 2003) mais également en Europe (cf. Loader, 2002) et aussi en France (cf. Goris et al., 2009).

La connaissance et la maîtrise de l'espace social sont des conditions du travail policier qui, réciproquement, contribue à la production de l'espace urbain. En France, le terme *territoire* est récurrent tant dans l'organisation police que dans les discours sur la police – on peut en distinguer deux acceptions différentes. Le territoire de compétence, première acception, désigne la circonscription de police, un maillage du territoire national. Même si l'utilisation du terme *territoire* est courante dans le domaine de l'action publique locale en France, elle exprime dans le cas de la police plus que la seule spatialisation de l'action institutionnelle, plus que l'attribution de responsabilités et de missions sur un espace donné – elle connote également le contrôle, la surveillance et la maîtrise de l'espace. La circonscription, le territoire local « confié » à l'autorité de la police par l'Etat, est en quelque sorte une synecdoque du territoire national. Une deuxième acception du terme territoire met l'accent sur le travail policier lui-même, le territoire étant (ou devant être) approprié par les pratiques policières : cette acception connote alors l'expérience, la connaissance des lieux et des habitants et la capacité à s'imposer. De telles utilisations du terme *territoire* en ce qui concerne la police rappellent que le territoire n'est pas n'importe quel espace, mais l'aire d'une souveraineté : le terme évoque l'appropriation (violente ou non), la maîtrise, la légitimité, le droit – et éventuellement leur contestation.

Police, Etat et violence

Le but de cette contribution est de participer à l'étude des relations entre Etat et violence et de proposer une interprétation géographique des réflexions menées en sciences sociales et en philosophie politique sur la police, grâce au concept de territoire. La police est en effet souvent conçue par rapport à l'Etat et à l'idée de violence légitime. En contrepoint de la violence cruelle d'un état de nature, en contrepoint de la violence arbitraire d'une société sans pouvoir, *anarchique*, l'Etat distingue la violence illégitime et la défense légitime et institue ainsi son propre pouvoir coercitif. L'usage de la force par la police est un exercice légitime de violence dont le but est de contrevenir à la violence (cf. Bittner, 1980). Selon la conception wébérienne pour laquelle l'Etat est caractérisé par le monopole de la violence, la police représente une des institutions permettant l'exercice de cette violence. La police ainsi est souvent problématisée comme relevant d'un paradoxe dans le contexte d'Etats de droit et de régimes démocratiques (cf. Herbert, 2003). Cependant, la définition de l'objet « police »² est confrontée aux problèmes épistémologiques de la construction de la police comme objet de recherche. Si les descriptions de l'appareil policier qui font abstraction de son rôle social sont quasi unanimement rejetées, l'ensemble des chercheurs ne se réunissent pourtant pas derrière une « sociologie des usages sociaux (légitimes) de la force » (Monjardet, 1996). En effet, la recherche sur la police peut être certes un moyen de s'interroger sur les relations étroites entre violence et Etat – mais ce serait oublier que le recours à la violence est, de fait, rare dans le quotidien policier, et qu'une définition de la police par la légitimité de la violence ne saurait rendre compte de la diversité de ses missions et de ses pratiques (Brodeur, 1994). Cependant, dissocier la recherche sur la police

² Une définition nuancée de la police comme « une institution de contrôle social dotée d'une relative latitude de définition des situations qui appellent son intervention et qui peut alors mettre en œuvre les moyens de coercition dont elle est dotée. Nous voulons dire, en premier lieu, que l'activité policière est moins répressive qu'organisatrice : la police sans cesse négocie les conditions de son intervention, la police participe plus que d'autres à la définition collective du tolérable et de l'intolérable et elle contribue fortement à organiser un ordre social à laquelle elle est non pas extérieure mais partie prenante ». (Favre et Jobard, 1997 :207)

des rapports ambigus et complexes qu'elle entretient en termes conceptuels avec la violence et l'Etat n'est pas non plus une solution satisfaisante. Il ne peut pas être fait abstraction de la conception répandue selon laquelle la police, investie de pouvoirs délégués par l'Etat, le représente, en est le symbole même. Cette conception est justement le fondement de la légitimation de la police : son travail (potentiellement coercitif ou intrusif – cf. Herbert, 2003) est légitimé par l'Etat. Elle repose sur deux présupposés : premièrement, l'Etat protégerait d'une violence préexistante ; deuxièmement, la police serait issue de l'Etat. Or, la violence n'est pas en-dehors de l'Etat, elle n'est pas ce à quoi il s'oppose, elle est également la légitimation de son droit et l'instrument de sa puissance (Gros, 2006). Par ailleurs, l'antériorité de l'Etat sur la police est elle aussi discutable : l'Etat n'est pas une institution, mais une abstraction, dont la fonction est de légitimer une organisation sociale et politique, c'est-à-dire des institutions et leurs pratiques. Ce sont les pratiques quotidiennes, institutionnelles et les discours qui constituent l'Etat (cf. Painter, 2006 et 2010).

Le territoire : souverainetés et appropriations

Au lieu de considérer que l'Etat produit un ou des territoire(s) qui seraient les contenants et les structure de l'action policière, nous considérons que ce sont bien plutôt les pratiques policières quotidiennes et institutionnelles qui à la fois produisent un territoire et contribuent à constituer l'Etat. L'Etat (re)produit par la police le serait, entre autres, par le moyen du *territoire* – de techniques et de pratiques pour l'établissement d'espaces de souveraineté. Souvent controversé pour la multiplicité de ces acceptions possibles la notion de *territoire* est pourtant fondamentale pour la géographie sociale francophone et pour la géographie politique anglophone – même si les significations en sont différentes. Dans le contexte francophone, *territoire* est le plus souvent conçu comme un espace approprié, support d'une identification – processus politiques, historiques, économiques ; individus et groupes sont concernés (Di Méo, 1998). Contre le risque de réification spatiale, le terme de territorialité permet de désigner les processus d'appropriation et d'identification spatiale – sans pour autant risquer de postuler la production d'une « chose-territoire » (Aldhuy, 2008). Ces notions permettent de penser les relations de pouvoir nouées dans l'espace (Ripoll et Veschambre, 2006), ainsi que la dimension concrète et symbolique des conflits qui s'expriment dans l'espace. Dans le contexte anglophone, *territory* renvoie souvent au (seul) territoire de la souveraineté politique et la notion est très souvent étroitement liée à l'Etat. La constitution de territoires étatiques, l'histoire des concepts et des techniques territoriales, l'évolution récente de la (dé/re)territorialisation des Etats sont les principaux domaines de recherches, où le territoire est conçu comme le moyen d'un pouvoir.

De l'acception francophone de *territoire*³ comme concept opératoire, nous retenons l'idée que le territoire est construit par de multiples pratiques sociales – et qu'il est un instrument de pouvoir et de luttes entre groupes sociaux aux intérêts divergents. Autour du territoire, la constitution d'un *nous* s'accompagne de la démarcation d'un *eux* : l'appropriation *par* est également une appropriation *contre*. De l'acception anglophone de *territory* comme objet historique spécifique, nous retenons l'idée de l'« espace de la souveraineté étatique » comme instrument du contrôle de la population. Des multiples questionnements sur la validité du terme

³ L'usage courant du terme territoire dans les discours policiers introduit une certaine polysémie. Il désigne en effet un objet unique et univoque, l'espace de compétence et de travail. Pour plus de clarté, les termes espaces et spatialisation seront utilisés pour désigner ces territoires et territorialisations.

territoire nous retenons également qu'il n'existe pas *un* (ni même *des*) territoire(s) produit(s), mais plutôt des processus de territorialisation, complexes et ambivalents.

Les banlieues françaises : un discours⁴ policier ?

Le but de cette recherche est, à partir de la notion de territoire, d'étudier le discours policier sur les « quartiers sensibles » de la politique de la ville en France, sur les espaces réputés pour leurs « problèmes sociaux »⁵. Les sciences sociales analysent les dimensions urbanistiques et architecturales de ces problèmes (cf. Dufaux et Fourcaut, 2004), leur histoire socio-économique – liée à l'industrialisation et à la constitution de classes ouvrières urbaines, puis, avec la désindustrialisation (Duchêne et Morel-Journel, 2000 ; Beaud et Pialoux, 2003), aux phénomènes de désaffiliation identitaire (Bacqué et Sintomer, 2001). En ce qui concerne les politiques publiques, le « quartier en difficulté » fut créé comme un objet spatial par les textes, les institutions et les politiques, pour devenir une catégorie de l'action publique et servir à la réification de multiples problématiques sociales (Tissot, 2007). Les *banlieues* font également l'objet de représentations qui se sont révélées très puissantes dans les institutions politiques et administratives, parmi les « habitants » mêmes ou encore dans l'opinion publique (Fourcaut, 2000). Les médias jouent un rôle fondamental dans la production et la diffusion de telles représentations : le travail journalistique de production de la catégorie banlieue (cf. Sedel, 2009) reflète les rivalités pour l'imposition d'un récit sur les banlieues – les causes de leurs problèmes et les esquisses de solutions. Malgré ces rivalités, émerge un discours hégémonique qui les associe quasi-invariablement à l'insécurité (Germes et al., 2010) – et qui explique en grande partie qu'elles fassent depuis plusieurs décennies l'objet de mesures répressives prenant la forme de dispositifs policiers *spécifiques* et *territorialisés* et de politiques *locales* de sécurité (cf. Dikeç, 2007 : 93-204 ; Bonelli, 2008). Par ailleurs, ces espaces qualifiés également de « zones de non-droit » font également l'objet de pratiques policières particulières : les interlocuteurs identifiés comme appartenant aux quartiers défavorisés (d'autant plus lorsqu'ils sont identifiés comme appartenant à une minorité visible ou ayant un faible capital social), deviennent plus facilement des cibles d'un travail policier plus répressif – ce qui tient en partie au pouvoir discrétionnaire des policiers (relatif à l'interprétation d'une situation et à la décision des modalités de l'intervention – cf. Herbert, 2003). Tout se passe comme si un « autre » droit réglerait les pratiques policières dans les quartiers sensibles (cf. l'analyse proposée par Jobard, 2005).

A quoi tiennent les différenciations *spatiales* du travail policier et quel rôle joue l'espace ? Nous formulons l'hypothèse que tant les dispositifs mis en place que les représentations réaffirmées sont des éléments distincts faisant pourtant partie d'un même discours. Le discours est défini comme une manière de donner sens au monde, de le déchiffrer, de le comprendre, au-delà de

⁴ Au lieu de considérer que les représentations (individuelles ou collectives) sont en quelque sorte des empreintes de la perception du monde réel, la notion de discours (rapportée à des sujets qui ne sont ni des individus ni des groupes, mais des institutions ou encore des positions énonciatives) permet de concevoir en quoi les conceptions du monde socialement négociées modèlent l'action.

⁵ Il est avec raison reproché à l'utilisation des désignations génériques « banlieue » et « quartier sensible » le fait de contribuer à une représentation unifiée de situations extrêmement différentes et de produire ainsi une catégorie spatiale réifiée et support de la stigmatisation. Or, ces notions ne permettent pas de concevoir la complexité et l'imbrication de problématiques concernant, entre autres, la précarisation du travail, les inégalités de genre, les discriminations raciales quotidiennes, un habitat délabré, des conditions de logement insalubres, le manque d'accessibilité, la gentrification par le fait du marché ou par le fait de la rénovation urbaine, etc.

la diversité des positions et des opinions particulières (cf. Glasze et Mattissek, 2009). L'espace fait l'objet de multiples discours : le focus porte ici sur le discours policier à propos des « quartiers sensibles », et sur la construction discursive des banlieues comme *territoire* policier. L'appropriation *par* la police est pensée comme une appropriation *contre* (des adversaires), *au nom de* (l'Etat) : nous interrogerons sur le rôle du conflit et de la violence dans le discours de l'appropriation territoriale.

De manière à étudier une partie du discours policier sur les banlieues françaises, une dizaine d'entretiens semi-directifs ont été menés en 2008 et 2009 avec des acteurs étatiques locaux de la sécurité, parmi lesquels des membres de la police nationale à l'échelon du commissariat, de la direction départementale et de la direction centrale ainsi que des chefs de polices municipales⁶. Les communes concernées par ces entretiens comprennent au moins une Zone Urbaine Sensible. Il était d'abord demandé aux interlocuteurs de présenter et d'expliquer les dispositifs mis en place dans leur zone de compétence ; par la suite ils étaient questionnés plus particulièrement sur les quartiers sensibles et les UTEQ (Unités Territoriales de Quartier). Les textes recueillis ont permis d'étudier les discours des acteurs locaux (membres de la police) sur l'espace social. Ce corpus d'entretiens n'est pas considéré comme représentatif : il s'agit, grâce à cette étude exploratoire, d'identifier des discours possibles sans prétendre restituer *le* discours policier. L'analyse des entretiens a montré la mise en œuvre de récits de conflits qui s'appuient fortement sur des identifications territoriales. Comment un tel discours territorial est-il produit et à quelles fins ?

1. Constitution des territoires dans le récit policier

Le principe de l'analyse des discours est l'attention portée aux répétitions au-delà de la diversité des énoncés et des prises de position, afin de mettre en évidence, dans un corpus de textes particuliers, un discours commun – c'est-à-dire les « manières de dire » (et non « ce qui est dit »). Les méthodes utilisées permettent l'identification des structures énonciatives, des désignations spatiales ou spatialisations et de l'expression des conflits dans les entretiens (cf. Glasze et Mattissek, 2009). L'étude des structures énonciatives repose sur l'attention portée aux noms propres ou communs, aux pronoms personnels ou possessifs (ou encore aux formulations elliptiques et implicites) désignant personnes, groupes ou institutions. Cette étude permet d'analyser les positions de sujet constituées dans le discours. Dans un deuxième temps, l'étude des désignations spatiales repose sur l'inventaire des noms propres ou communs désignant des lieux ou des formes spatiales mais également des prépositions ou adverbess spatiaux, ou encore des verbes connotant le mouvement. L'identification des espaces permet de mettre en évidence des relations de correspondance ou d'appartenance établies entre espaces et sujets dans le discours. Dans un troisième temps, l'étude de l'expression des conflits repose sur le relevé des formes syntaxiques de la négation et des formes lexicales connotant le l'opposition, le pouvoir, l'empêchement et l'évitement. A l'issue de cette troisième analyse qui complète les deux premières, la constitution de territorialisations dans le discours peut être étudiée : le discours de la territorialisation est en effet une imbrication de sujets, d'espaces et de conflits. Un choix de citations particulièrement significatives et exemplaires (pour le corpus d'entretiens) seront analysées au fil du texte : les mots qui, selon notre analyse, font référence aux *SUJETS*, aux **espaces** ou aux *conflits* seront accentués par la typographie respectivement en petite capitale,

⁶ De manière à respecter l'anonymat des personnes rencontrées, les municipalités ne sont pas désignées. Seule une référence à la position institutionnelle du locuteur sera faite.

en caractère gras ou soulignés. L'analyse d'abord formelle deviendra au fur et à mesure plus interprétative.

1.1 Une place pour chacun, chacun à sa place

La structure énonciative peu rigoureuse est typique des textes résultant de la transcription d'entretiens : tant la première, la deuxième et la troisième personne ne renvoient pas systématiquement aux mêmes sujets (tantôt le locuteur, tantôt la police, tantôt un groupe ou un autre) ; les sujets ne sont pas systématiquement désignés mais souvent sous-entendus (cf. citations 4 et 5⁷). Il a cependant été possible d'identifier la construction de trois sujets différents. Premièrement, le locuteur (le plus souvent, un membre d'une police nationale ou municipale) s'identifie à « la police », qu'il désigne tantôt à la troisième personne (cf. 1 et 6 : « ... *SIGNALER l'arrivée de LA POLICE* » ; « *ILS ont vu LA POLICE* »), tantôt à la première personne du pluriel (cf. 3 et 5 : « *ON peut pas* » ; « *ON n'y va pas* »), voire même en interpellant l'auditeur, à la deuxième personne (cf. 3 : « *Quand VOUS rentrez...* »). En interaction avec le sujet policier, se dessine le sujet qui fait l'objet principal des actions policières et qui est quasi-exclusivement désigné par la troisième personne du pluriel, au masculin (cf. 5 et 6 : « *ILS se sauvent* » ; « *c'est chez EUX* » ; exception cf. 3 : « *ON VOUS met* »). Le vocabulaire « *bande* », « *caïd* », « *leaders délinquants* », « *individu guetteur* [dont le rôle est de signaler] » (cf. 2, 1, 6 et 7), constitue ce second sujet d'abord comme un groupe organisé autour de meneurs, ensuite par son opposition aux (ou sa contestation des) règles et lois présumées par le sujet policier. « *ILs* », adversaire anonyme, renvoie à la figure discursive du jeune homme de banlieue, potentiellement délinquant et potentiellement menaçant (cf. Hancock, 2008). Enfin, un troisième sujet moins fréquent, celui de la 'population qui aspire à la tranquillité', est distingué de la 'minorité' des délinquants par laquelle il est menacé. Les trois sujets identifiés sont ainsi structurés par des relations d'opposition.

Les désignations spatiales construisent autour d'une structure très claire une géographie un peu plus complexe, dont la cité, le ou les quartier(s) sont le premier référent⁸ (cf. citations 3, 2 : « *là, cette cité-là...* » ; « *Quand VOUS allez dans les quartiers...* »). Ces espaces sont décrits comme des espaces fermés (cf. 3 et 1 : « *VOUS tombez dans un cul-de-sac* » ; « *qu'un seul accès* »), qui ont leurs annexes (cf. 5 : « *ILS se sauvent dans les bois !* ») ou leurs replis (cf. 5 : « *ILS vont (...) dans les caves* »). Ces espaces sont construits en opposition avec un dehors, un espace environnant qui n'est pas plus spécifiquement désigné ni qualifié (cf. 6 : « *LES POLICIERS, c'est en dehors de [la cité]* »). Les verbes connotant le mouvement impliquent également l'existence de cet espace d'où l'on « *rentre* » dans le quartier, ou bien vers lequel on retourne lorsqu'on « *court* » ou lorsqu'on est « *chassé* » hors du quartier (cf. respectivement 3 et 6) : non seulement ils répètent la dichotomie spatiale, mais ils montrent que cette dernière est une structure signifiante efficace du discours. L'espace est signifiant. Cette démarcation réitérée entre intérieur et extérieur joue un rôle discursif fondamental en ce qu'elle recoupe et ainsi confirme l'opposition construite entre les deux principaux sujets.

En effet, le sujet policier appartient au « dehors », de même que l'autre sujet, le sujet adverse appartient au quartier, à la banlieue (cf. 6 : « *ILs ont une logique de territoire, c'est chez eux, et*

⁷ Les citations complètes sont reproduites discutées dans le paragraphe 1.2 ci-dessous.

⁸ Ce qui est tout simplement dû au fait que les dispositifs et le travail de la police dans les « quartiers en difficulté » ; « quartiers à problèmes » étaient l'un des thèmes principaux de l'entretien.

puis les policiers, c'est en dehors de [la cité] »). Cette distribution extrêmement claire des sujets et des espaces est basée sur un réseau d'équivalences et d'oppositions discursives, où seulement deux éléments sont clairement et distinctement évoqués : la police et la banlieue. Les deux éléments complémentaires (les adversaires de la police d'une part et l'extérieur de la banlieue d'autre part) font l'objet de désignations beaucoup plus floues – tout en étant pourtant, dans le registre du non-dit, impliqués par les structures discursives étudiées (voir également Germes et Glasze, 2010). La mise en évidence de ce procédé montre bien comment la catégorie spatiale (ici, le quartier, la cité) permet de désigner des groupes sociaux sans avoir besoin de les nommer – ou comment le nom de lieu peut se substituer à la désignation d'un groupe social. Sur la base de ce discours socio-spatial se greffent de multiples expressions conflictuelles, qui seront étudiées en détail dans les paragraphes suivants.

1.2 Conflits spatiaux

Le texte des entretiens recourt massivement à des expressions syntaxiques (comme les négations) et lexicales connotant un conflit. L'expression du conflit se base sur le réseau d'équivalences et d'oppositions que l'on vient de mettre en valeur. Le conflit est toujours étroitement lié au territoire qui en fait l'objet : il s'agit le plus souvent d'éviter de pénétrer ou de rester dans le « territoire des autres » (pour éviter un affrontement ou une épreuve de force).

*(1) Quand il n'y a **qu'un seul accès qui permet d'accéder au quartier**, il suffit de METTRE UN INDIVIDU GUETTEUR à l'entrée pour SIGNALER **l'arrivée** de LA POLICE. – (Direction d'une police municipale).*

*(2) Quand VOUS **allez dans les quartiers**, c'est bien d'y aller à pied, mais à pied VOUS faites une **interpellation**, VOUS en faites quoi DU TYPE. Et s'il y a UNE BANDE **juste à côté, hostile**, ILS VOUS **cassent la tête** des DEUX POLICIERS INTERVENANT. – (Direction d'une police municipale).*

*(3) Quand VOUS **rentrez**, VOUS **tombez** dans un **cul-de-sac**, comment VOUS faites si ON VOUS met une voiture **en travers** ? VOUS sortez pas, vous **abandonnez** VOTRE VOITURE et VOUS **courez**. [...] Et là, **cette cité-là**, c'est... ON **peut pas y mettre un pied** parce que... ON **peut même pas rentrer** avec LE VÉHICULE [...] C'est **chez eux**,... – (Direction d'une police municipale).*

Ces propos déclinent les conflits (possibles) liés à l'entrée de la police dans les « quartiers » : la police fait l'objet d'une surveillance (ce qui constitue une inversion des rapports de force par rapport à sa mission de surveiller et contrôler elle-même) ; elle doit faire face à l'adversité (cf. 2 : « **s'il y a une bande juste à côté, hostile** »). Le récit de l'évitement constitue le tracé d'une limite et ainsi la production d'une frontière (cf. 3 : « ... **on peut pas y mettre un pied** »). Ces propos font référence à la configuration architecturale et urbanistique des grands ensembles, qui est systématiquement considérée comme une difficulté à laquelle la présence et la surveillance policière sont confrontées (cf. Romieux 2007; Landauer 2009). Les cheminements privilégiant les piétons, parfois « sans issue » et difficilement accessibles aux voitures de police, sont mis en cause, tout comme les coursives et toits qui peuvent être des postes d'observation voire d'agression. L'évitement n'est pas seulement le fait de la police ; il est raconté comme réciproque : la police éviterait les quartiers tout comme les « bandes » fuiraient ces derniers lorsque la police y a pénétré.

*(4) Ils se sont **mis à courir** quand ILS ont vu LA POLICE. – (Direction d'une police municipale).*

(5) *A chaque fois, ILS se **sauvent** dans les bois ! ON **va pas** LES **chercher** dans les bois. Ou alors ILS **vont** dans les parties communes, dans les caves, etc. ON **n'y va pas** hein.* – (Direction d'une police municipale).

Il est pourrait être paradoxal d'interpréter le récit de ces évitements (cf. 5 : « ON **n'y va pas** » ; « ILS **se sauvent** ») comme le récit d'un conflit. C'est justement parce que la raison de l'évitement est d'empêcher que le conflit que le premier sous-entend la possibilité du dernier, la possibilité d'un affrontement. Ainsi, l'affrontement est évité au profit d'un statuquo de part et d'autre d'une limite négociée au gré des événements. Chaque loi a son espace et chaque espace sa loi :

(6) [Il s'agit] *DE LEADERS DÉLINQUANTS qui font un peu régner LEUR loi, et quand ILS voient des VÉHICULES DE POLICE, qui font tout pour LES discréditer, LES POLICIERS, qui font tout pour LES **chasser** du territoire. ILS ont une logique de **territoire**, c'est **chez** EUX, et puis LES POLICIERS, c'est **en dehors de [la cité]**.* – (Direction d'une police municipale).

(7) *Il y a un **quartier** qui n'est plus tout à fait sous les lois de LA RÉPUBLIQUE, qui est tenu par un CAÏD.* – (Direction d'une police municipale).

Les deux appropriations sont concurrentes et s'excluent mutuellement, elles réfèrent à la souveraineté de l'un ou de l'autre. Le territoire est l'instrument du conflit, en ce qu'il permet de formaliser les appropriations et de tracer les limites, et ainsi, de concrétiser, de matérialiser l'existence de l'autre. L'analyse discursive montre bien comment les conflits ne sont pas issus d'une rivalité territoriale préexistante, mais comment le récit du conflit produit des territorialisations. Il est intéressant de remarquer que la constitution discursive du territoire repose essentiellement sur l'omniprésence du conflit – sans évoquer les interactions non conflictuelles et l'interconnaissance.

2. Les Unités Territoriales de Quartier : un discours de violence

La mise en place de dispositifs policiers particulièrement orientés vers les quartiers sensibles apparaît comme la conséquence de ce discours. Dès les années 1990, les services de renseignements de la police créent des unités particulières destinées à la surveillance des quartiers sensibles – dont le but serait de prévoir et de désamorcer les « violences urbaines » (Bonelli, 2001 ; Dikeç, 2007). Dans les années 1990 sont également instaurées des brigades en civil dont le but est l'intervention rapide et le flagrant délit : les Brigades Anti-Criminalité sont très mobiles sur une circonscription voire un département, elles travaillent beaucoup de nuit, mais se concentrent particulièrement sur les quartiers sensibles parmi d'autres « points chauds ». Entre 1999 et 2002, des unités de police de proximité sont déployées en priorité dans les quartiers sensibles : le but est d'améliorer le dialogue entre police et habitants et de prévenir la criminalité (Mouhanna, 2008). Les quartiers sensibles font donc l'objet de dispositifs policiers particuliers qui sont également accompagnés d'une certaine municipalisation des politiques de sécurité : au sein des Contrats Locaux de Sécurité (CLS) et des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) associent municipalité, Etat et administrations publiques pour déterminer quelles sont les aires « sensibles » d'une commune, pour faire établir un diagnostic de sécurité, réunir l'ensemble des acteurs concernés (police nationale, municipale, justice, mais également au sens large : écoles, hôpitaux, entreprises...) et mettre en place des actions concertées de prévention. Le but est l'implantation de systèmes communaux « sur mesure » de prévention de la délinquance (Bonelli, 2008). Les spatialisations des dispositifs policiers sont en grande partie basées sur les zonages de la Politique de la Ville (Dikeç, 2007),

c'est-à-dire sur un découpage en « quartiers sensibles », construit à partir de critères socio-économiques (par exemple : emploi, population, logement, enseignement...).

En 2008, deux nouveaux dispositifs policiers sont conçus pour répondre à l'objectif de « sécuriser » les quartiers sensibles : la présence policière quotidienne et visible dans des quartiers très restreints (UTEQ) est complétée par l'existence d'unités policières mobiles à l'échelle départementale, prêtes à des interventions ponctuelles de maintien de l'ordre (CS, Compagnies de Sécurisation). Ces deux types d'unités, travaillant de manière complémentaire à des échelles et des temporalités différentes, sont inaugurés en Seine-Saint-Denis en 2008. Les premières UTEQ sont introduites dans les quartiers « les plus sensibles », avant d'être ouvertes progressivement dans de nombreuses autres agglomérations françaises⁹.

L'objet de cette deuxième partie n'est pas d'analyser les UTEQ en tant que dispositif, mais d'analyser le discours mené sur les UTEQ par la police. Les UTEQ constituent plus qu'une localisation du travail policier : le territoire (espace de souveraineté, à la fois lieu et loi) fait explicitement l'objet du dispositif, qui prend sens uniquement dans le cadre du discours territorial antagoniste explicité ci-dessus. Cependant, l'étude des discours policiers sur les UTEQ montrent que celles-ci transgressent justement les limites territoriales définies dans le premier cas. L'analyse plus interprétative des entretiens étudiera le discours policier sur les UTEQ pour montrer en quoi elles transgressent les territoires construits et comment elles traitent le conflit.

2.1 Des « secteurs criminogènes »

Les UTEQ sont d'abord définies par l'espace de leur compétence : elles relèvent d'un territoire institutionnel très précis, en deçà des circonscriptions (cf. 8) :

*(8) Disons que l'UTEQ par exemple, on va parler de l'UTEQ de S., elle est **cantonnée à un secteur particulier**. Donc son **secteur d'investigation c'est la cité de F.** [...] Pourquoi ?... parce que c'est **une cité** particulièrement criminogène de la circonscription et du département. – (Police nationale, commandement local).*

Le « secteur » de l'espace urbain est abstrait de son contexte et limité à quelques blocs d'immeubles, à quelques rues. Il s'agit en grande majorité de grands ensembles et de quartiers déjà qualifiés en Zone Urbaine Sensible dans le contexte de la Politique de la Ville – pourtant, selon les entretiens, la principale raison de la délimitation est porte sur la criminalité. Le dispositif repose ainsi sur le postulat d'une relation d'immanence de la criminalité à l'espace. Ce postulat a été mis en question par les travaux de criminologie critique montrant comment fonctionne la série de réductions logiques qui consiste à qualifier un individu par son comportement (criminel), puis à qualifier un groupe social (celui auquel l'individu appartient) de criminel, et enfin à qualifier un espace (celui auquel le groupe est associé) de criminel (Belina, 2006). La conséquence de ce raisonnement par analogie est la territorialisation de l'action policière. Le tel contrôle d'un espace « criminel » s'exerce, à l'inverse, sur des groupes d'individus indépendamment de leur comportement effectif (id.). Les secteurs criminogènes où les UTEQ doivent travailler appartiennent par définition au territoire « des autres » : les policiers sont donc conduits à traverser les frontières établies dans le discours sur les banlieues.

⁹ Les UTEQ sont de petites unités, compétentes sur des espaces restreints, dans les quartiers défavorisés – malgré ces points communs, elles sont conçues par opposition à l'ancienne police de proximité : il s'agit de « faire respecter l'autorité de l'Etat et le respect de la loi, là où il le faut et à l'heure où il le faut » (M. Alliot-Marie, Ministre de l'Intérieur, 14.01.2008)

2.2 Maîtriser et représenter

La description du travail policier met l'accent sur la maîtrise de ce nouveau territoire.

(9) *Les UTEQ ont même une formation encore plus poussée sur la connaissance de leur quartier. [...] Ce sont des territoires limités pour qu'ils puissent bien les connaître et qu'ils puissent être connus des habitants du quartier. [...] Les UTEQ ont la même formation sur la sociologie, la topographie des quartiers dans lesquels ils interviennent.* – (Police nationale, direction départementale).

(10) *Donc concrètement on va avoir DIX FONCTIONNAIRES À PIED qui patrouillent dans un secteur.* – (Police nationale, commandement local).

(11) *Là, ILS ont une vocation plus répressive quand même. ON occupe le terrain. ON pacifie. Et ON prend contact avec LA POPULATION, ON rend service à LA POPULATION, ON sécurise, ON noue des contacts avec LA POPULATION.* – (Police nationale, commandement local).

La maîtrise du territoire consiste en plusieurs éléments : la formation préalable des policiers, l'information permanente au contact avec la population et la présence manifeste. Le discours policier sur la pratique de l'UTEQ, reposant bien sûr sur la réaffirmation de l'exceptionnalité du territoire, a souvent recours au troisième sujet identifié plus haut, à celui qui n'est ni la police ni son adversaire, mais la « POPULATION », majorité pacifique (cf. 9, 10 et 14 : « TOUT LE MONDE »). Les habitants sont non seulement d'éventuels informateurs, mais également les spectateurs de la réappropriation policière : « patrouiller à pied » (10), « occuper le terrain » (11) est justement l'inverse de la stratégie d'évitement évoquée plus haut, une affirmation de la tentative de repousser les limites de son propre territoire. Du fait de cette transgression, l'UTEQ est constituée comme un signe : là où la souveraineté de l'Etat serait menacée, elle se montre comme en étant le représentant, le symbole. L'occupation de l'espace public de la cité (défavorisée) par l'UTEQ peut être interprétée comme une stratégie visant à repousser les « indésirables » de l'espace public.

2.3 Une violence ambiguë

Le discours policier sur les UTEQ entretient en outre un rapport bien particulier à la violence :

(12) *Parce que voilà il y A BEAUCOUP DE CRIMINALITÉ et puis il fallait que LA POLICE... QUE LA POLICE d'abord fasse partie des..., arrive à s'imposer dans le secteur pour que LA POPULATION puisse mieux vivre tout simplement.* – (Police nationale, commandement local).

(13) *Au départ ON a eu pas mal de soucis. Puisque le premier jour de la mise en place de l'UTEQ ON a eu DEUX FONCTIONNAIRES BLESSÉS. Mais depuis la situation s'est normalisée.* – (Police nationale, commandement local).

(14) *C'est-à-dire POUR NOUS, une UTEQ qui PREND des cailloux, ça veut dire qu'ELLE dérange. Parce qu'ELLE PREND des cailloux d'un côté et TOUT LE MONDE est content qu'ELLE soit là de l'autre.* – (Police nationale, direction centrale).

Le deuxième des trois sujets évoqués au début du texte, le sujet adverse, ici, celui qui commet des actes violents, est omniprésent (impliqué par les verbes conjugués, cf. 13 : « BLESSES », 14 : « PREND des cailloux »), mais n'est pas désigné. Les faits de violence en quelque sorte sans auteur sont donc plus étroitement liés avec « le secteur », « le territoire » de l'UTEQ, comme si la

violence était immanente à l'espace, comme elle si appartenait au territoire. C'est la présence policière (« *soit là* » ; « *s'imposer dans le secteur* ») qui semble être le déclencheur d'actes de violence présentés comme normaux voire nécessaires, car cathartiques. La violence fait ainsi partie du dispositif territorial. Le rapport de force est présenté comme la finalité du dispositif qui doit permettre d'éradiquer la violence préexistante dans le but de redéfinir le rapport de force et l'ordre symbolique. Le discours sur les UTEQ normalise paradoxalement une violence qui ne devrait pas cesser d'être illégitime. Les relations ambiguës entre Etat et violence se cristallisent dans les discours policiers et dans le *territoire* qu'ils instituent. Alors même qu'il est construit par le conflit, le rôle qui échoit à (la notion de) territoire est de légitimer un affrontement qui semble être la condition du « retour à l'ordre ».

Conclusion

Le discours policier sur les quartiers sensibles en France recourt premièrement de manière récurrente au récit d'un conflit fortement territorialisé. Le territoire, l'espace de légitimité ou de souveraineté des uns est contesté par les autres – et réciproquement. Fuites et stratégies d'évitement sont significatives : elles sont les limites que chacun pose à son *territoire*. Cependant et deuxièmement, la transgression de ces frontières fait partie du dispositif policier : il s'agit alors de démonstrations de force qui entretiennent un rapport ambigu avec la violence, considérée comme nécessaire à la « réappropriation » policière des quartiers sensibles¹⁰. Ce résultat de l'enquête entre en résonance avec l'idée formulée en introduction selon laquelle l'Etat est également fait de violence : elle légitime son droit et est l'instrument de sa puissance (Gros, 2006).

Ces discours policiers font des quartiers populaires français des territoires d'exception, qui sont, d'une certaine manière, pensés *pour* la violence. La portée symbolique de ces discours est d'autant plus forte que les « banlieues » sont, par ailleurs dans les discours dominants souvent considérées comme des *badlands of the Republic* (Dikeç, 2007), comme des espaces qui ne sont pas seulement dangereux pour eux-mêmes mais également pour les valeurs de la société majoritaire et pour l'Etat (et son autorité). La banlieue est un espace qui dans le discours hégémonique acquiert une dimension symbolique (Germes et Glasze, 2010) : « l'anti », le contraire et presque l'adversaire de la République, ou de l'Etat ou de la Nation. Le déni de l'appartenance au collectif politique, au « nous » rassembleur de la communauté politique représente dans ce contexte une injustice symbolique. L'utilisation du terme « banlieue » fut souvent critiquée du fait qu'il procède à la fois d'une spatialisation (quasi-causale) abusive des problèmes sociaux et d'une réduction de la diversité des enjeux – ce terme contribue également à faire passer pour spécifiquement française une combinaison de problématiques en grande partie communes à d'autres sociétés contemporaines. Même si la question des discours policiers sur les quartiers sensibles présente des spécificités notables en France, celles-ci ne constituent pas le cœur du problème, mais plutôt l'une de ces déclinaisons : la prise en compte de la profondeur historique montre comment la question des quartiers sensibles en France est ancrée dans les problématiques de la ségrégation socio-spatiale des villes postindustrielles (et dans la continuité avec les villes industrielles) et de la discrimination des sociétés postcoloniales (dans la continuité avec l'époque coloniale). De même, les injustices liées aux pratiques dans et aux

¹⁰ Nos résultats présentent deux motifs discursifs complémentaires : le discours de l'évitement (première partie) est dans notre corpus caractéristique des propos tenus par des polices municipales, alors que le discours de la confrontation (deuxième partie) est plutôt caractéristique de la police nationale.

discours policiers sur les quartiers en difficulté ne sont pas spécifiques au cas français, mais sont étroitement liées à une conception contemporaine d'un Etat répressif.

A propos de l'auteur : Méлина GERMES, Institut für Geographie, Universität Erlangen-Nürnberg

Pour citer cet article : Méлина GERMES, « Récits de conflit et territoire » [“Conflict and territory narratives”, traduction : Sharon Winkler Moren, C. Tran. (ATIO)], **justice spatiale | spatial justice** | n° 04 décembre | december 2011 | <http://www.jssi.org>

Bibliographie

ALDHUY, Julien, "Au-delà du territoire, la territorialité ?", *Géodoc*, n° 55, 35–42, 2008.

BACQUE, Marie-Hélène, YVES, Sintomer, "Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers", *Revue française de Sociologie*, Vol. 42, n°2, 217–49, 2001.

BEAUD, Serge, PIALOUX, Michel, *Violences urbaines, violence sociale. Genèse des nouvelles classes dangereuses*, Paris: Hachette Littérature, 2003.

BELINA, Bernd, *Raum, Überwachung, Kontrolle: vom staatlichen Zugriff auf städtische Bevölkerung*, Münster: Westfälisches Dampfboot, 2006.

BELINA, Bernd, "From Disciplining To Dislocation: Area Bans in Recent Urban Policing in Germany", *European Urban and Regional Studies*, Vol. 14, n°4, 321–336, 2007.

BITTNER, Egon, *The functions of the police in modern society*, Cambridge: Mass, Oelgeschlager, Gunn and Hain, Publishers Inc., 1980.

BONELLI, Laurent, " Renseignements généraux et violences urbaines ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, Vol. 136, n°1, 95–103, 2001.

BONELLI, Laurent, *La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité*, Paris : La Découverte, 2008.

BONELLI, Laurent, SAINATI, Gilles, *La Machine à punir. Pratiques et discours sécuritaires*, Paris: L'Esprit frappeur, 2000.

BRODEUR, Jean-Paul, "Police et coercition", *Revue française de Sociologie*, Vol. 35, n°3, 457–85, 1994.

BRODEUR, Jean-Paul, *Les visages de la police. Pratiques et Perceptions*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2003.

CARON, Jean-Claude, STORA-LAMARRE, Annie et YVOREL, Jean-Jacques, *Les âmes mal nées. Jeunesse et délinquance urbaine en France et en Europe (XIXe-XXe siècles)*, Besançon: Presses Universitaires de Franche-Comté, 2008.

DI MEIO, Guy, *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan, 1998.

DIKEÇ, Mustapha, *Badlands of the Republic. Space, Politics and urban Policy*, Malden, Oxford, Carlton: Blackwell Publishing, 2007.

DUCHENE, François, MOREL-JOURNEL, Christelle, "Cités ouvrières et banlieues: la filiation oubliée", *Géocarrefour*, Vol. 75, n°2, 155–64, 2000.

DUFAUX, Frédéric, FOURCAUT, Annie, *Le monde des grands ensembles*, Grâne, Paris : Créaphis, 2004.

EICK, Volker, SAMBALE, Jens et TÖPFER, Eric, *Kontrollierte Urbanität. Zur Neoliberalisierung städtischer Sicherheitspolitik*, Bielefeld: transcript, 2007.

FAVRE, Pierre, JOBARD, Fabien, "La police comme objet de science politique", *Revue Française de Science Politique*, Vol. 47, n°2, 204–10, 1997.

FOURCAUT, Annie, "Pour en finir avec la banlieue", *Géocarrefour*, Vol. 75, n° 2, 101–05, 2000.

FYFE, Nicholas R., "The police, space and society: the geography of policing", *Progress in Human Geography*, Vol. 15, n°3, 249–267, 1991.

- FYFE, Nicholas R.**, "Policing the City", *Urban Studies*, Vol. 32 n°4–5, 759–778, 1995.
- GERMES, Mélina, GLASZE, Georg**, "Die *banlieues* als Gegenorte der *République*. Eine Diskursanalyse neuer Sicherheitspolitiken in den Vorstädten Frankreichs", *Geographica Helvetica*, Vol. 65, n°3, 217–228, 2010.
- GERMES, Mélina, SCHIRMEL, Henning, BRAILICH, Adam, GLASZE Georg et PÜTZ, Robert**, "Menaces pour l'ordre social ? Une lecture géographique et politique des discours sur les grands ensembles de banlieue en Allemagne, France et Pologne", *Annales de Géographie*, n° 675, 515–535, 2010.
- GLASZE, Georg, MATTISSEK, Annika**, *Handbuch Diskurs und Raum. Theorien und Methoden für die Humangeographie sowie die sozial- und kulturwissenschaftliche Raumforschung*, Bielefeld: transcript, 2009.
- GORIS, Indira, JOBARD, Fabien, LEVY, René**, *Police et minorités visibles : les contrôles d'identité à Paris*, New York: Open Society Institute, 2009.
- GROS, Frédéric**, *États de violence : essai sur la fin de la guerre*, Paris : Gallimard, 2006.
- HANCOCK, Claire**, "Décoloniser les représentations : esquisse d'une géographie culturelle de nos "Autres"", *Annales de Géographie*, n°660/661, 116–128, 2008.
- HERBERT, Steve**, "Coercion, Territoriality, Legitimacy: The Police and the Modern State", in *Handbook of political geography*, edited by Murrey Low, 169–81. United States: Sage Publications, 2003.
- JOBARD, Fabien**, " Le nouveau mandat policier : Faire la police dans les zones dites de « non-droit » ", *Criminologie*, Vol. 38, n°2, 103–121, 2005.
- LANDAUER, Paul**, *L'architecte, la ville et la sécurité*, Paris: Presses Universitaires de France, 2009..
- LOADER, Ian**, "Policing, securitization and democratization in Europa", *Criminal Justice*, Vol. 2, n°2, 125–153, 2002.
- MONJARDET, Dominique**, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris: La Découverte, 1996.
- MONJARDET, Dominique**, "Les policiers", in *Crime et sécurité. L'état des savoirs*, edited by Laurent Mucchielli and Philippe Robert, 265–74. Paris: Editions La Découverte, 2002.
- MOUHANNA, Christian**, "Police : de la proximité au maintien de l'ordre généralisé ?", in *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, edited by Laurent Mucchielli, 77–87. Paris: La Découverte, 2008.
- MUCCHIELLI, Laurent**, *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris : La Découverte, 2008.
- PAINTER, Joe**, "Prosaic geographies of stateness", *Political Geography*, Vol. 25, n°7, 752–74, 2006.
- PAINTER, Joe**, "Rethinking Territory", *Antipode* Vol. 42, n°5, 109–118, 2010.
- RIGOUSTE, Matthieu**, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris: La Découverte, 2009.
- RIPOLL, Fabrice, VESCHAMBRE, Vincent**, "L'appropriation de l'espace: une problématique centrale pour la géographie sociale", in *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, edited by Ray Séchet and Vincent Veschambre, 295–304, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006.
- ROMIEUX, Charles**, *Logement social et traitement de l'insécurité*, Paris: L'Harmattan, 2007.
- SEDEL, Julie**, *Les médias & la banlieue*, Latresne: le Bord de l'eau, 2009.
- TEVANIAN, Pierre**, *Le ministère de la peur: Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire*, Paris: L'Esprit frappeur, 2003.
- TISSOT, Sylvie**, *L'Etat et les quartiers. Genèse d'une catégorie de l'action publique*, Paris : Seuil, 2007.
- VIMONT, Jean-Claude**, "Louis Chevalier "revisité"", in *Villes en crise ? : Les politiques municipales face aux pathologies urbaines, fin XVIIIe-fin XXe siècle*, edited by Yannick Marek, 15–21. Grâne, France : Créaphis, 2007.